

le jeudi 9 janvier 2003

13 heures

Prière.

Pendant la période des questions orales, le président interrompt les délibérations et demande au député de Shediac—Cap-Pelé de passer à une autre principale, puisqu'il a épuisé les supplémentaires auxquelles il a droit.

M. Richard invoque le Règlement ; il déclare que, pendant l'étude des prévisions budgétaires du ministère des Transports, hier, le ministre des Transports a mentionné une lettre échangée entre Kingsway Materials et la province du Nouveau-Brunswick. M. Richard demande que le ministre dépose cette lettre, et le ministre dit qu'il le fera en temps utile.

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après l'étude des motions émanant des députés, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de l'Approvisionnement et des Services puis en Comité plénier pour continuer l'étude du projet de loi 14.

Le président annonce la reprise du débat sur le sous-amendement de la motion 66 proposé par M. Lee, appuyé par M. Haché, dont voici le texte :

SOUS-AMENDEMENT

que l'amendement de la motion 66 soit amendé comme suit :

par la suppression de « attendu que les routes 11 et 17 ont été négligées de 1987 à 1999; ».

Le débat se termine. Le sous-amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote nominal suivant :

POUR : 5

M. Richard
M. Lee

M. Haché
M. Allaby

M^{me} Weir

CONTRE : 36

l'hon. N. Betts	l'hon. M ^{me} MacAlpine	M. Laforest
l'hon. M. Lord	M. J. Betts	M ^{me} Keddy
l'hon. M. Green	M ^{me} Fowlie	M. Huntjens
l'hon. D. Graham	M. LeBlanc	M. Savoie
l'hon. M. Mockler	M ^{me} Poirier	M. Ashfield
l'hon. E. Robichaud	M. Cosman	M. Bernard
l'hon. M. Furlong	M. Jordan	M. MacKenzie
M. Sherwood	M. MacDonald	M ^{me} Dubé
l'hon. M ^{me} Jardine	M. Forbes	M. Alward
l'hon. M. Volpé	M. Holder	M. J. Dubé
l'hon. M. Weston	M. Kinney	M. Moore
l'hon. P. Robichaud	M. Landry	M. Williams

M. Richard invoque le Règlement; il déclare que M. Malley (Miramichi—Baie-du-Vin) n'était pas à son propre siège au moment du vote. Le président statue que le vote du député ne peut être inscrit.

Le débat reprend sur l'amendement de la motion 66 proposé par l'hon. M. Mockler, appuyé par l'hon. E. Robichaud, dont voici le texte :

AMENDEMENT

que la motion 66 soit amendée comme suit :

-par l'ajout des mots «est une composante de l'une des pierres angulaires de *Vers un meilleur avenir : Le plan de prospérité du Nouveau-Brunswick* et qu'elle » après le mot « routière » au premier paragraphe;

-par l'ajout des mots « en tant que corridors commerciaux, pour le nord et l'est du Nouveau-Brunswick » après le mot « infrastructure » au deuxième paragraphe;

-par la suppression du troisième paragraphe et son remplacement par :

« attendu que les routes 11 et 17 ont été négligées de 1987 à 1999;

« attendu que le gouvernement du Canada et celui du Nouveau-Brunswick ont démontré la valeur du partenariat pour l'amélioration des routes dans la province, le plus récemment avec l'annonce d'une nouvelle entente cofinancée 50-50 de 400 millions de dollars sur l'achèvement de l'élargissement à quatre voies de la Transcanadienne ;

« attendu que la *Coalition des maires du nord du Nouveau-Brunswick*, composée des maires des collectivités riveraines des deux routes, de St. Leonard à Shediac par le nord du Nouveau-Brunswick, s'est prononcée pour les routes 11 et 17 comme priorités d'amélioration routière ;

« attendu que l'hon. Claudette Bradshaw, ministre fédérale pour le Nouveau-Brunswick, a fait des déclarations publiques indiquant son engagement à investir 90 millions de dollars en fonds fédéraux dans l'amélioration des routes 11 et 17 ;

« attendu que le premier ministre du Nouveau-Brunswick a déclaré publiquement que la province est disposée à signer une entente cofinancée 50-50 avec Ottawa afin d'améliorer les routes 11 et 17 ;

« attendu qu'une lettre a été envoyée à l'hon. Claudette Bradshaw et à l'hon. David Collenette pour leur signifier que la province est prête à négocier une entente quinquennale, cofinancée 50-50, de 180 millions de dollars sur l'amélioration des routes 11 et 17 ; »

-par l'ajout des mots suivants à la fin de la résolution, après les mots « route 11 » : « et exhorte le gouvernement du Canada à négocier immédiatement avec la province ».

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Bernard, vice-président, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, M. Richard, appuyé par M. Allaby, propose le sous-amendement suivant :

SOUS-AMENDEMENT

que l'amendement de la motion 66 soit amendé comme suit :

par la substitution, à « attendu que les routes 11 et 17 ont été négligées de 1987 à 1999 ; », de ce qui suit :

« attendu que les routes 11 et 17 nécessitent d'autres travaux d'amélioration ; ».

M. Bernard, président suppléant de la Chambre, suspend la séance à 14 h 52.

15 h

M. Bernard, président suppléant, reprend le fauteuil.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil et annonce que le temps alloué pour l'étude des motions émanant des députés est écoulé.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. Ashfield.

Après un certain laps de temps, le président du comité déclare qu'il est 18 heures et quitte le fauteuil pour le reprendre à 19 h.

19 h

La séance reprend sous la présidence de M. Bernard.

Après un certain laps de temps, M. Ashfield prend le fauteuil.

Après un certain laps de temps, M. Bernard reprend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Bernard, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL
COMPTE ORDINAIRE
2003-2004

	Votés (\$)
MINISTÈRE DE L'APPROVISIONNEMENT ET DES SERVICES	
Administration	2 014 000
Services généraux	7 697 000
Groupe des bâtiments	75 881 000
Services gouvernementaux d'informatique	3 382 000
Moins : crédits législatifs	35 000
Votés	88 939 000

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

Fonds d'investissement en technologie de l'information	670 000
--	---------

COMPTE DE CAPITAL

MINISTÈRE DE L'APPROVISIONNEMENT
ET DES SERVICES

Gestion des immobilisations	2 682 000
Installations permanentes	8 073 000
Améliorations des biens immobiliers	42 400 000

FONDS DE ROULEMENT
SOLDES MAXIMAUX
2003-2004

STOCKS

Approvisionnement et Services	1 700 000
-------------------------------	-----------

La Chambre adopte ces crédits.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. Bernard.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Bernard, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant sans amendement :

14, *Loi sur les zones naturelles protégées.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

La séance est levée à 20 heures.